



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 20 février 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Paussac Saint Vivien sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 14 février 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup - Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat- Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis -Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard – Christophe Gontier – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janailac – Denis Ferrand – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Frederic Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	14	Christine Berthé – Lisa Boyer – Monique Boineau-Serrano – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Gérard Caignard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Monique Boineau-Serrano à Murielle cassier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Dominique Caillou Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janailac Edwige Badel à Denis Ferrand

DELIBERATION N° 2025 /11 (Code Nomenclature /411)

DATE : 20 FEVRIER 2025

RAPPORTEUR : Yves Mahaud

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

- Monsieur le Vice-Président propose de procéder aux modifications suivantes :
 - la création d'1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à 35h hebdomadaire au 1^{er} mai 2025 suite à la nomination après réussite au concours d'un agent au service OTI

- Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification de 3 postes jusqu'à ce jour actifs et rendu vacants :
 - 1 poste d'éducateur des APS à 35h hebdomadaire suite au départ d'un agent en détachement au 1^{er} décembre 2024 au service des sports
 - 1 poste d'adjoint administratif à 35h hebdomadaire suite au départ d'un agent par voie de mutation au 12 février 2025 au service RH
 - 1 poste d'agent de maitrise à 31.5h hebdomadaire suite au départ en retraite au 1^{er} janvier 2025 d'un agent au service à la population

- Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification d'1 poste jusqu'à ce jour en disponibilité et rendu vacant :
 - 1 poste d'adjoint technique à 35h hebdomadaire suite à la démission d'un agent en disponibilité au 1^{er} janvier 2025

- Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification de 10 postes jusqu'à ce jour vacants et rendu actifs :
 - 1 poste d'agent de maitrise principal à 35h hebdomadaire suite au recrutement par voie de mutation au 1^{er} janvier 2025 d'un agent au service bâtiment
 - 1 poste d'adjoint administratif à 35h hebdomadaire suite à la nomination stagiaire au 1^{er} janvier 2025 d'un agent au service développement/OTI
 - 1 poste d'adjoint d'animation à 20h hebdomadaire suite à la nomination stagiaire au 1^{er} janvier 2025 d'un agent du service à la population
 - 2 postes d'adjoint technique à 35h hebdomadaire suite à la nomination stagiaire au 1^{er} janvier 2025 de 2 agents du service voirie
 - 1 poste d'adjoint d'animation à 35h hebdomadaire suite à la nomination stagiaire au 1^{er} janvier 2025 d'un agent au service développement/OTI
 - 2 postes d'adjoint d'animation à 32h hebdomadaire suite à la nomination stagiaire au 1^{er} janvier 2025 de 2 agents du service à la population

-1 poste d'adjoint administratif à 35h hebdomadaire suite à la nomination stagiaire au 1^{er} janvier 2025 d'un agent au service urbanisme

-1 poste d'adjoint technique à 35h hebdomadaire suite à la nomination stagiaire au 1^{er} janvier 2025 d'un agent du service à la population

Vu le CST du 16 janvier 2025 :

-la modification d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 16h existant par un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 14h hebdomadaire suite à la diminution de temps de travail au 1^{er} mars 2025 d'un agent du service à la population

-la suppression d'un poste de technicien principal 1^{ère} classe à 35h hebdomadaire suite à l'abandon de la procédure de recrutement d'un responsable des services techniques

-la suppression d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe à 35h hebdomadaire suite à l'abandon de la procédure de recrutement d'un responsable des services techniques

-la suppression d'un poste de technicien à 35h hebdomadaire suite à l'abandon de la procédure de recrutement d'un responsable des services techniques

-la suppression d'un poste d'agent de maitrise à 35h hebdomadaire crée pour recrutement d'1 agent au service bâtiment et non pourvu

-la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 35h hebdomadaire crée pour recrutement d'1 agent au service bâtiment et non pourvu

-la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35h hebdomadaire gardé pour le recrutement d'1 agent au service bâtiment et non pourvu

-la suppression d'un poste d'adjoint technique à 35h hebdomadaire crée pour recrutement d'1 agent au service bâtiment et non pourvu

Le tableau des effectifs recense désormais 130 postes dont 118 postes pourvus représentant 112 ETP, 6 disponibilités et 6 postes vacants.

Par ailleurs, la collectivité compte 1 contrat de projet à temps plein, 10 contrats de missions temporaires représentant 7.76 ETP, 12 CDD représentant 9.35 ETP

Le tableau des effectifs à date du 1^{er} mars 2025 est le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS	DUREE HEBDO MADAIRE	POSTES CREES	EFFECTIF POURVU		POSTES VACANTS
			dont actifs	dont en disponibilité	
FONCTIONNAIRES					
Attaché hors classe	35	1	1	0	0
Attaché principal	35	1	1	0	0
Attaché	35	3	3	0	0
Rédacteur Principal 1°Classe	35	3	3	0	0
Rédacteur Principal 2°Classe	35	3	2	0	1
Adjoint Administratif Principal 1° classe	35	4	4	0	0
Adjoint Administratif Principal 1° classe	30	1	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 2° classe	35	3	3	0	0
Adjoint administratif	35	6	4	1	1
Adjoint administratif	32	1	1	0	0
Ingénieur principal	35	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	35	4	4	0	0
Agent de maîtrise	35	11	11	0	0
Agent de maîtrise	32	1	1	0	0
Agent de maîtrise	31,5	1	0	0	1
Agent de maîtrise	31	1	1	0	0
Agent de maîtrise	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1°classe	35	4	4	0	0
Adjoint technique Principal 1°classe	31	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1°classe	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1° classe	15	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1° classe	14	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	35	2	2	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	30	2	2	0	0
Adjoint technique	35	15	13	1	1
Adjoint technique	33	2	2	0	0
Adjoint technique	27	1	1	0	0
Adjoint technique	21	1	1	0	0
Animateur principal 1° classe	35	1	1	0	0
Animateur	35	2	2	0	0
Adjoint d'animation principal 1°classe	35	9	7	2	0
Adjoint d'animation principal 1°classe	24	1	0	1	0
Adjoint d'animation Principal 2°classe	35	3	3	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	31	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	30	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	17	1	1	0	0
Adjoint d'animation	35	13	12	1	0
Adjoint d'animation	33	1	1	0	0
Adjoint d'animation	32	3	2	0	1
Adjoint d'animation	30	2	2	0	0
Adjoint d'animation	24	2	2	0	0
Adjoint d'animation	20	1	1	0	0
Educateur des activités physiques et sportives	35	1	0	0	1
Opérateur Territorial Principal des activités physiques et sportives	35	4	4	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	1	1	0	0
ATSEM principal 1°classe	35	2	2	0	0
ATSEM principal 1°classe	27	1	1	0	0
AGENTS CONTRACTUELS					
Attaché CDI	35	1	1	0	0
Rédacteur Principal de 2°classe CDI	35	1	1	0	0
Adjoint administratif en CDI	35	1	1	0	0

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de M. le Vice-Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

A - Le tableau des effectifs est modifié au tel que présenté ci-dessus ;

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget intercommunal 2025 aux chapitres prévus à cet effet.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 58

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 06-03-2025

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance
du 20 février 2025
Yves Mahaud**

Signé électroniquement le 25/02/2025 à 09:44
par Yves MAHAUD



Monsieur Yves Mahaud



Signature numérique de Yves MAHAUD
Vice-président
Le 25/02/2025 09:43:59